L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI MATIN, 30 OCTOBRE 1874.

48me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI MATIN 30 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN, DE CE JOUR.

Par G. de Ferriet, au No 85 rue du Canal.—continuation de la vente chez M. Malechon.

Par M. W. Newman, au No 62 rue de la Douane: bottes' souliers et brodequins.

Par Hoffman, Marks & Co., à leur salle de ventes, article de toilette pour hommes, soieries, rubans, etc.

Par Nash & Hodgson, au No 78 de la rue du Camp.—continuation de la vente par catalogue de groceries, vins, liqueurs, etc.

Continuation de la vente, par catalogue, de vêtements, meubles, etc.—MM. Nash & Hodgson, encanteurs, continueront, ce matin à 10 heures, la vente de meubles, liqueurs, etc., du fonds de magasin de MM. Wm. E. Henning & Co., No 78 rue du Camp. Ne manquez pas de vous trouver à cette vente, où il y aura lieu de faire de bons achats.

SPECTACLES.

Vendredi, 30 octobre 1874.

ACADÉMIE.—Le Astrey avec les Lingards.

OPÉRA.—Richelieu, c'est le Bulber, par le club Shakespeare.

Nos candidats.

La liste officielle des candidats du parti démocrate conservateur, soumise à la ratification des électeurs, est aujourd'hui prise dans son ensemble une des meilleures et des plus fortes qu'ait pu être composée. Placées en regard des candidatures radicales, les nôtres efficent complètement celles-ci sous le rapport de la capacité, de l'intelligence, de l'honnêteté et du rang qu'occupent dans la communauté les citoyens choisis par notre parti.

M. John C. Moncure, de Caddo, qui figure en tête de la liste d'Etat, comme candidat aux fonctions de trésorier, est un homme d'une intégrité sans tâche. Membre de deux législatures sous le régime de Warmoth, il n'a cessé de dénoncer avec une persévérance et une énergie dignes des plus grands éloges, les scandales qui se passaient sous ses yeux. Il en est sorti pur de toute immixtion dans les *jobs* et les tripotages, et ses adversaires politiques ont rendu hommage eux-mêmes à son honorabilité.

Moncure, le chevalier sans peur et sans reproche de la démocratie, sera, comme trésorier, un gardien vigilant des intérêts de l'Etat, et les agioteurs n'auront pas beau jeu avec lui.

Son concurrent, M. Duboclet, candidat radical, occupe l'emploi depuis quatre ans, et il est loin de l'avoir rempli d'une façon satisfaisante. Il n'est pas sorti complètement blanchi de sa lessive judiciaire avec l'auditeur Clinton. Nous ne saurions donc le mettre en comparaison avec M. Moncure.

Nos candidats pour le Congrès l'emportent également de cent coudées sur ceux du parti radical. Le général R. L. Gibson est un citoyen d'une haute respectabilité, aux vues libérales, qui a su se rendre sympathique aux populations devant lesquelles il a parlé. Son concurrent, Spyker, intrigant de bas étage, âme damnée de Kellogg, complice des fraudes de 1872, fait triste figure à côté de la personnalité loyale du général Gibson.

Nous en dirons autant de l'orateur éloquent et populaire E. John Ellis, que chacun de ses électeurs a pu apprécier dans les diverses campagnes politiques où il s'est fait le champion de la bonne cause. Le généreux défenseur des prisonniers de la paroisse Grant l'emportera certainement sur ce satan boiteux, l'ex-juge colonel Dibble, qui a attaché son nom à tant de décisions judiciaires marquées d'un esprit de parti sans pareil et qui est un des meneurs radicaux les plus haineux et les plus acharnés.

MM. Joseph A. Breaux, W. M. Levy, W. B. Spencer et Jos. M. Moore, les quatre autres candidats congressionnels du parti démocrate-conservateur sont connus et appréciés dans leurs districts respectifs, et le choix qui a été fait de leurs noms prouve qu'ils sont dignes de toute confiance.

Nous pouvons parler avec enthousiasme de la plupart de nos candidatures locales.

En la personne de C. J. Leeds la Nouvelle-Orléans aura un maire dont elle sera justement fière. Fils du fondateur de la fonderie qui porte son nom et natif de la Nouvelle-Orléans, M. Leeds s'est acquis dans la communauté un nom des plus honorables. Grand propriétaire foncier, chef de vastes établissements industriels dans lesquels sont été employés des centaines d'ouvriers, M. Leeds est aimé et respecté de tous ceux qui le connaissent. Il est reconnu comme doué d'une haute intelligence, et de vastes capacités administratives; il connaît à fond les affaires de la ville et nul, nous en sommes convaincu, ne prendra plus à cœur les intérêts de notre communauté opprimée et appauvrie. Ajoutons que M. Leeds n'est pas un politicien et que la candidature est allée le chercher.

Il aura d'excellents auxiliaires en MM. Ed. Pilsbury, administrateur des finances, négociant honorable et habile, en M. F. G. Brown, citoyen très recommandable et excellent comptable, en M. E. A. Burke, administrateur capable, qui a fait preuve des aptitudes les plus variées d'une initiative toujours en éveil, et d'une activité dévorante, en M. Léonce Bonny, homme de cœur et de valeur, qui se prêtera certainement à toutes les réformes destinées au soulagement de la misère publique. MM. Dennis McCarthy, J. O. Landry et Léon Bertoli, qui complètent la liste des administrateurs, sauront également comprendre les vœux et les besoins de la ville et participer au soulagement des fardeaux qui lui ont été imposés.

Les choix faits pour les shérifats sont également bien supérieurs à ceux des radicaux. Le colonel Eugène Waggaman qui a été choisi pour la place de shérif civil, a été, depuis la reconstruction, un des plus zélés champions de notre cause. Toujours sur la brèche, il a prononcé des centaines de discours en anglais et en français, à la Nouvelle-Orléans et dans les paroisses. C'est un orateur sympathique et populaire et un honnête homme qui, ruiné par la guerre, a demandé à un travail manuel ses moyens d'existence, ce qui ne le rend que plus honorable aux yeux de tous les gens de bien. Son concurrent est le député collecteur Herwig, un des instruments de la clique de la Honan, qui cherche dans l'intrigue et des palabres souterraines des moyens de faire réussir une candidature qui est antipathique même aux républicains de couleur.

Les deux candidats pour coroners sont deux médecins créoles, les Dr. A. Chétant et E. De Blanc, connus sous les rapports les plus honorables et parfaitement capables de remplir leurs fonctions.

Les candidats pour juges de paix et constables sont connus des électeurs de leurs districts et les choix faits sont, d'après nos informations, satisfaisants.

Nous arrivons, maintenant, à nos candidatures pour la législature, qui ont une si grande importance dans les circonstances actuelles.

Les candidats pour les cinq premières districts sénatoriaux—nous avons exprimé notre opinion sur celui du sixième et nous n'y reviendrons pas—sont tous des citoyens qui jouissent d'une haute réputation de respectabilité et qui représentent dignement leurs constituants au Sénat.

M. E. D. White, candidat au Sénat pour le 1er, le 2e et le 6e ward, est fils d'un ancien gouverneur de la Louisiane qui a laissé un nom respecté. Élevé dans des traditions de loyauté et d'honneur, M. D. White est un ardent partisan des réformes et nous recommandons chaudement sa candidature.

Nous connaissons personnellement MM. H. D. Ogden, et J. B. Eustis, hommes de valeur et de talent qui seront toujours honneur aux assemblées dont ils seront membres, et nous savons que les autres candidats, MM. Grover, Kelly, Will Seven et Dr. J. B. Wilkinson jouissent aussi d'une excellente réputation.

Il nous reste à parler des candidats à la Chambre. Aucune objection ne saurait s'élever contre les candidats des trois premiers wards, parmi lesquels nous voyons figurer le nom d'Ed. Booth, l'orateur populaire, la victime de la résistance aux taxes. Dans le quatrième ward nous voyons un journaliste allemand, M. Sibilski, et un créole, M. Jules Aldigé qui a été l'un des promoteurs du parti de la réforme, nous pouvons donc compter sur son initiative et son zèle.

Nous complimentons sincèrement les délégués du cinquième ward qui ont choisi pour représentants deux citoyens des plus honorables. M. Gabriel Pascal est un négociant estimé qui apportera dans l'exercice de ses fonctions de législateur les capacités et le bon sens d'un homme d'affaires.

Quant à notre ami Charles Roman que pourrions-nous ajouter à ce qui est déjà dans toutes les bouches? Le plus bel éloge qui ait été fait du fils aîné du gouverneur A. B. Roman, de l'ancien commandant du bataillon des Gardes d'Orléans, n'est-ce pas le fait que la présentation seule de son nom a suffi pour empêcher toute autre candidature de se produire. M. Ch. Roman a déjà été membre d'une législature, la seule assemblée démocratique que nous ayons eue, depuis la guerre. Sans être un politicien, il a donc déjà l'expérience des fonctions législatives.

M. George W. Dupré, candidat pour le sixième ward, est un jeune créole qui fera, nous l'espérons, ses premières armes comme législateur en bonne compagnie et sur le zèle duquel nous comptons.

Par suite d'un compromis fait avec le club républicain réformiste, M. Marcel Dupart président de ce club, a été choisi pour remplacer M. Tennison. M. Dupart est un homme de couleur de la vieille-école, un pilier d'honnêteté nous dit-on et ceci nous garantit qu'il votera toujours du bon côté. L'autre candidat, M. Barckard est populaire.

Dans les autres wards nous trouvons également de bons noms; dans le 9e ward ceux de MM. Joseph A. De Blanc et L. A. Wiltz, le maire actuel, qui a fait preuve de désintéressement et de patriotisme dans une circonstance qu'on n'a pas oubliée. Bref nous ne voyons aucune réserve à faire dans la liste des représentants et nous voudrions qu'elle passât toute entière.

Le dernier plan de Kellogg pour supprimer les votes des naturalisés.

Quand il est avéré que pas un seul avocat à la Nouvelle-Orléans n'a osé endosser l'opinion de commande de l'avocat général Field, tant cette opinion est contraire au texte et à l'esprit de la législation, M. Kellogg ne craint pas d'alléguer, dans sa lettre au major Burke, qu'il y a une *grande diversité d'opinion* parmi les *principaux avocats* sur cette question.

Cependant, en présence du refus fait par le comité démocrate-conservateur, il veut bien renoncer au procédé des doubles bottes ou des bottes à deux compartiments. Mais il donne clairement à entendre que, s'il renonce à ce procédé, c'est parce que les listes des polls sont déjà marquées de façon à reconnaître les noms des personnes naturalisées par la Seconde Cour; ce qui dit-il, revient au même pour l'objet qu'il se propose.

Cet objet que Kellogg dit être "la protection des droits de toutes les parties" est, en réalité, la facilité que ces marques spéciales donneront au Bureau des retours de savoir au juste le nombre des votes donnés par les personnes ainsi naturalisées et la conclusion sous entendue est qu'un nombre égal de votes devra être retiré aux candidats conservateurs.

Reste à savoir si ce Bureau des retours osera se permettre d'annuler les huit mille votes de cette catégorie. Ce serait une atteinte tellement directe à un droit clairement établi, ce serait fausser si vicieusement le résultat du scrutin, que nous ne pouvons croire qu'il y ait cinq hommes en Louisiane disposés à assumer une pareille responsabilité.

Les votes des citoyens naturalisés seront, quoiqu'il en soit, reçus dans la même boîte que les autres. Que ceux-ci aillent donc tous voter. Le résultat du scrutin sera connu et si Kellogg ou ses créatures entreprennent de le falsifier, après l'élection, il sera temps de parler alors des moyens à employer pour obtenir justice.

NOUVELLES ARRESTATIONS A ST-MARTINVILLE.—La horde radicale continue ses arrestations dans la paroisse St-Martin. MM. Z. L. Fournet et Ben Bertrand ont été arrêtés le 27 octobre et conduits au camp. Nos informations prétendent qu'on s'attend à une trentaine d'autres arrestations. L'enregistreur Laloire veut faire arrêter à la veille de l'élection, par son compère Riddell, soi-disant commissaire des Etats-Unis, assez de blancs pour détruire la majorité des ligueurs et faire passer la liste radicale. C'est un procédé qui vaut celui de Field à l'égard des citoyens naturalisés.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Nous apprenons que la représentation d'ouverture de l'Opéra a été fixée à jeudi prochain 5 novembre. Le spectacle choisi pour cette occasion est le *Trouvère*, grand opéra de Verdi. Les artistes avec lesquels le public pourra faire connaissance sont MM. Chelli premier fort ténor, Méric, premier baryton et Dr Greef, basse chantante, Mlle Vercken, forte chanteuse falcon et Mme Tômi, forte chanteuse stoltz.

On peut retenir des places au magasin de M. Elie, No. 151 rue du Canal de 9 heures à 4 heures.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Le "Sphinx" a été représenté hier soir à ce théâtre pour la première fois, par la troupe Lingard avec un grand succès.

C'est ce soir qu'a lieu le bénéfice de Mlle Alice Dunning, et nous ne pouvons trop recommander la charmante bénéficiaire, qui a tant de titres aux sympathies du public.

Elle remplira le rôle de Camille dans la "Tentation," un rôle qui lui siéd à ravir et qui fait ressortir toutes ses brillantes qualités.

☞ Nous apprenons avec plaisir que le Dr. Y. R. Le Monnier a été nommé médecin de la Société de Bienfaisance de St-Maurice. De fortes études médicales jointes à un grand amour de sa profession et à des succès que la presse s'est empressée de constater, le recommandaient aux suffrages de l'association. Les sociétaires pourront consulter M. Le Monnier tous les jours, à partir du 1er novembre, à la pharmacie Lougarre, à l'angle de la rue Hancock et de la Levée.

☞ Tout le monde devrait essayer le "Patent Starch Gloss" de Shepard. Il épargne le temps et le travail et il est à bon marché. A vendre par E. Garnier, rue St-Bernard No. 80, près la rue Robertson.

PRIX DE PANIQUE.—Nous avons annoncé que la maison Lelièvre, rue Royale 174, avait reçu, pour orner les tombes, un des plus beaux stocks qu'aient été importés ici jusqu'à ce jour; nous ajoutons maintenant que cette maison vendra à des prix d'une modicité surprenante ces couronnes mortuaires et tous les articles de ce genre si recherchés à l'approche de la Toussaint.

La maison U. Marinoni vient de recevoir par le brick italien Raffaelucia de Marseille, du vin de Bandol et d'Espagne, du Porto et du Sherry; ainsi que du Cassis, Vermouth, Muscat, &c. Voir l'annonce.

—Voulez-vous des chaussures à bon marché, allez chez M. LION, agent, encoignure Royale et Dumaine.

LE MOT DE LA FIN. — Dans la liste des lauréats de l'exposition des insectes se trouve un nom précédent.

1er prix des parasites de l'homme :
Docteur Du Poux.

LE GRAND MASS MEETING DU PEUPLE.

Une imposante démonstration.

Vingt mille citoyens protestent contre l'intervention militaire et la manœuvre électorale de Field.

La Nouvelle-Orléans était agitée hier soir comme par des courants électriques; il y avait de l'orage dans l'air. A peine était-il six heures et demie qu'une foule compacte était déjà massée devant l'Hôtel de Ville; 15 minute en minute, elle grandissait et s'enflait, de sorte qu'à sept heures, la multitude avait atteint des proportions énormes.

En vérité, elle était si immense, que placé sur l'estrade dressée devant l'Hôtel de Ville, d'où nous dominions la rue St-Charles et la place Lafayette, nous avions peine à en voir la fin. Le meeting avait un caractère tout exceptionnel. Pas d'agitation, pas de bruit; tous les visages étaient sérieux, et la multitude aussi grave et silencieuse présentait un spectacle réellement imposant.

Mais s'il n'y avait pas d'agitation à la surface, l'indignation grondait au fond de tous les cœurs. On voyait, on comprenait, qu'il y avait là vingt mille hommes résolus, prêts à tout événement; vingt mille hommes qui sont las d'outrages et à qui la patience est sur le point d'échapper; vingt mille hommes décidés, au prix de leur vie, à affirmer leurs droits d'hommes libres et à maintenir leurs principes sacrés.

Jamais les louisianais n'ont été animés auparavant d'un pareil esprit de patriotisme. Grant avec ses soldats pourra peut-être écraser ce peuple, si la république américaine permet à la force de primer le droit, mais il ne le réduira jamais au point de lui faire consentir à devenir esclave; car, pour atteindre leur liberté, nos concitoyens, suivant l'exemple de leurs pères de la révolution, ont tout engagé, fortune, existence et honneur.

A sept heures précises une joyeuse fanfare et de nombreuses fusées ayant annoncé que l'assemblée allait être appelée à l'ordre, l'organisation suivante a été adoptée :

PRÉSIDENT,
W. C. Raymond.

VICE-PRÉSIDENTS,

Alfred Moulton,	Wash. Marks,
Thos. H. Hunt,	William Hart,
A. Miltenberger,	George Jonas,
Perry Nugent,	John L. Lewis,
R. S. Howard,	B. Forchheimer,
W. B. Schmidt,	A. Chiapella,
Jules Tuyes,	J. Sporl,
E. B. Wheelock,	Sam Boyd,
Thos. Dunne,	W. A. Hall,
Numa Dufour,	Léon Queyrouze,
Joseph O'Brien,	A. Brousseau,
Chas. Roman,	E. A. Yorke,
Nicholas Burke,	L. Lacombe,
Aug. Bohn,	R. Flower,
Archie Woods,	Jos. J. Fernandez,
J. M. Schwarz,	John T. Gibbons,
John McCaffrey,	Robert Hare,
Ernest Miltenberger	N. Prados,
Sam Henderson,	Dr. Thurber,
John Phelps,	D. Fajo,
Daniel Scully,	G. L. Chase,
I. N. Marks,	W. H. Deeves,
John Chaffe,	B. T. Glover,
F. W. Wiltz,	M. Manson,
Thos. L. Airey,	E. B. Briggs,
Albert Zoergs,	Chs. Pleasants,
B. J. West,	Carl Kohn,
A. Fortier,	Hermann Eicke,
Sam Flower,	J. J. Noble,
Jesse K. Bell,	C. M. Saria,
Henry I. Yoes,	C. S. Hunt,
G. DeFériet,	A. Soppis,
John J. Adams,	Frank Hemer,
A. Bobet,	Emory Clapp,
H. T. Chambers,	Louis Gagnet,
James Pollock,	M. Grivas,
John Paisley,	F. E. Mortimer,
C. H. J. Gonila,	A. Cabiro,
Henry Peychaud,	L. H. Pillé,

SECRÉTAIRES.

John F. Pollock,	Wm. Woelper,
J. J. Mellon,	John Tobin,

L'honorable B. F. Jonas est le premier orateur. Son discours est brillant et chaleureux. Il passe en revue toutes les infamies du gouvernement usurpateur, depuis l'ordre de minuit du juge Durell jusqu'à la dernière monstruosité de Field, un usurpateur comme son maître Kellogg, qui a intérêt à faire rester debout autant que possible le gouvernement corrompu bâti sur la fraude, sous lequel les baïonnettes fédérales nous forcent à courber la tête.

On avait lieu d'espérer, après le 14 septembre, qui a donné la mesure exacte des forces de l'usurpation et qui a prouvé, au-delà d'un doute, que nous combattions pour nos droits de citoyens et non pour nous séparer de l'Union, que l'administration fédérale nous aurait laissés libres d'exprimer notre volonté au scrutin.

Mais, c'était là compter sur une impartialité et une loyauté qui ne sont pas le partage du président Grant.

Le premier magistrat de la grande république américaine, dans le but de garder au pouvoir un misérable usurpateur, détesté et méprisé de tout un peuple, envoie son armée et sa flotte pour nous forcer à la soumission.

Malgré tout cela, cependant, le peuple de la Louisiane allait encore prouver par l'élection du 2 novembre qu'il ne voulait pas de Kellogg et de sa bande d'aventuriers, quand l'avocat général de *facto* représentant le parti spoliateur, découvre tout à coup que la seconde cour de district n'a pas le droit d'émettre des copies de naturalisation et qu'il faudra supprimer à peu près huit mille votes par le seul fait de cette *merveilleuse* découverte.

Si le peuple du Nord et de l'Ouest, qui a en ce moment les yeux sur nous, tolère une pareille monstruosité, que deviendront nos libertés?

Ce précédent une fois établi, la même chose peut-être tentée dans l'Etat de New-York demain, et si nous sommes menacés d'un bombardement dans le cas où nous tenterions de résister à la fraude, pourquoi n'en ferait-on pas autant dans un autre Etat.

Le Nord et l'Ouest réfléchiront sans doute à cela, et comme leurs intérêts et les nôtres sont identiques, ils ne permettront pas que l'on fasse une Pologne de la Louisiane.

Après le discours de l'honorable Jonas les résolutions énergiques qui suivent ayant été lues par le docteur Bruns, ont été adoptées à l'unanimité :

RÉSOLUTIONS.

Attendu, qu'en violation de tous les droits établis du peuple américain, l'armée et la marine des Etats-Unis ont été employées pour réinstaller et pour maintenir un gouvernement usurpateur dont les membres avaient abandonné leurs fonctions et avaient été remplacés par les officiers légalement élus par le peuple;

Attendu, que des mandats d'arrestation ont été lancés en vertu d'affidavits présentés par un employé de l'armée des Etats-Unis en temps de paix et quand la loi martiale n'existe pas, et que certains de nos concitoyens ont été arrachés à leurs foyers par les soldats des Etats-Unis, que des chaînes leur ont été mises aux pieds et des menottes aux mains; qu'ils ont été traités comme des criminels, incarcérés et maintenus au cachot sans aucune forme légale, et dans certaines gens, sans même une autorité quelconque, mais par la seule volonté du pouvoir militaire;

Attendu, que pour éviter cette intolérable oppression et ces arrestations illégales, nombre de nos concitoyens des paroisses rurales ont abandonné leurs maisons et qu'un millier environ se sont réfugiés ici afin de diminuer la force numérique du parti conservateur, ces persécutions ayant déjà produit l'effet désiré en empêchant l'enregistrement des citoyens blancs dans les paroisses de l'intérieur de l'Etat et plus particulièrement les paroisses de la rivière Rouge et de la région des Attakapas;

Attendu, qu'à la veille d'une élection importante qui doit décider de la légitimité de notre gouvernement et qui décidera des intérêts les plus chers de notre population, les forces de terre et de mer des Etats-Unis ont établi leur quartier général dans la métropole de l'Etat, et menacées, avec tout ce les appareils de la guerre, en violation de tout précédent et en violation aussi des lois fondamentales de ce pays dont nous dérivons toutes nos idées de liberté constitutionnelles, et qui longtemps même avant la formation de notre gouvernement, exigeaient que les troupes se retirassent à deux milles au moins de tout lieu d'élection un jour au moins avant l'élection, et leur ordonnant de ne pas s'approcher davantage jusqu'à au moins un jour après la clôture du poll;

Attendu, qu'en vertu de l'opinion d'un fonctionnaire usurpateur il sera tenté de priver un grand nombre de nos citoyens naturalisés du droit de suffrage, tout en leur imposant tous les devoirs et toutes les responsabilités des citoyens;

Attendu, que par des fraudes monstrueuses dans l'enregistrement on va tenter d'épauler la voix du peuple de la Louisiane, afin de donner un semblant de vérité à la fausse assertion que le gouvernement usurpateur est le choix du peuple.

Attendu, que le Bureau de Retours actuel, est composé illégalement, en violation flagrante de l'acte même qui l'a créé, en ce sens que l'opposition au gouvernement usurpateur n'est représentée en aucune façon dans ce bureau; qu'il soit, en conséquence,

RÉSOLU par les conservateurs de la paroisse d'Orléans, assemblés en meeting, que nous protestons solennellement contre l'intrusion des baïonnettes fédérales dans des affaires purement locales, comme solution de questions qui apparemment strictement à la politique d'Etat; que nous dénonçons comme destructive des libertés du peuple l'injustifiable intervention des fonctionnaires fédéraux, et l'emploi du patronage et du pouvoir du gouvernement fédéral pour contrôler les élections d'Etat dans l'intérêt d'un parti politique, et que nous faisons appel à nos concitoyens américains, dans toute l'étendue de la république, au vue de ces outrages contre la liberté civique, afin qu'ils prennent garde que l'épée qui verse actuellement le sang de la Louisiane, ne soit pas bientôt tournée contre leurs propres défenses.

RÉSOLU que tout en déconseillant et tout en étant prêts à faire tous nos efforts pour empêcher les actes de violence quelconques, de la part des conservateurs de la Nouvelle-Orléans, nous faisons appel à nos citoyens honorables pour qu'ils se présentent aux polls lundi, le 2 novembre, et pour qu'ils exercent leur droit de suffrage.

RÉSOLU qu'avant de découvrir des votes par le Bureau des retours, nous déclarons que par suite des énormes fraudes dans l'enregistrement déjà accomplies dans l'intérêt du parti républicain et au préjudice du parti conservateur, ce dernier a été contraint de ne pas s'approcher davantage jusqu'à au moins un jour après la clôture des polls;

Attendu, qu'en vertu de l'opinion d'un fonctionnaire usurpateur il sera tenté de priver un grand nombre de nos citoyens naturalisés du droit de suffrage, tout en leur imposant tous les devoirs et toutes les responsabilités des citoyens;

Attendu, que par des fraudes monstrueuses dans l'enregistrement on va tenter d'épauler la voix du peuple de la Louisiane, afin de donner un semblant de vérité à la fausse assertion que le gouvernement usurpateur est le choix du peuple.

Attendu, que le Bureau de Retours actuel, est composé illégalement, en violation flagrante de l'acte même qui l'a créé, en ce sens que l'opposition au gouvernement usurpateur n'est représentée en aucune façon dans ce bureau; qu'il soit, en conséquence,

RÉSOLU par les conservateurs de la paroisse d'Orléans, assemblés en meeting, que nous protestons solennellement contre l'intrusion des baïonnettes fédérales dans des affaires purement locales, comme solution de questions qui apparemment strictement à la politique d'Etat; que nous dénonçons comme destructive des libertés du peuple l'injustifiable intervention des fonctionnaires fédéraux, et l'emploi du patronage et du pouvoir du gouvernement fédéral pour contrôler les élections d'Etat dans l'intérêt d'un parti politique, et que nous faisons appel à nos concitoyens américains, dans toute l'étendue de la république, au vue de ces outrages contre la liberté civique, afin qu'ils prennent garde que l'épée qui verse actuellement le sang de la Louisiane, ne soit pas bientôt tournée contre leurs propres défenses.

RÉSOLU que tout en déconseillant et tout en étant prêts à faire tous nos efforts pour empêcher les actes de violence quelconques, de la part des conservateurs de la Nouvelle-Orléans, nous faisons appel à nos citoyens honorables pour qu'ils se présentent aux polls lundi, le 2 novembre, et pour qu'ils exercent leur droit de suffrage.

RÉSOLU qu'avant de découvrir des votes par le Bureau des retours, nous déclarons que par suite des énormes fraudes dans l'enregistrement déjà accomplies dans l'intérêt du parti républicain et au préjudice du parti conservateur, ce dernier a été contraint de ne pas s'approcher davantage jusqu'à au moins un jour après la clôture des polls;

Attendu, que par des fraudes monstrueuses dans l'enregistrement on va tenter d'épauler la voix du peuple de la Louisiane, afin de donner un semblant de vérité à la fausse assertion que le gouvernement usurpateur est le choix du peuple.

Attendu, que le Bureau de Retours actuel, est composé illégalement, en violation flagrante de l'acte même qui l'a créé, en ce sens que l'opposition au gouvernement usurpateur n'est représentée en aucune façon dans ce bureau; qu'il soit, en conséquence,

RÉSOLU par les conservateurs de la paroisse d'Orléans, assemblés en meeting, que nous protestons solennellement contre l'intrusion des baïonnettes fédérales dans des affaires purement locales, comme solution de questions qui apparemment strictement à la politique d'Etat; que nous dénonçons comme destructive des libertés du peuple l'injustifiable intervention des fonctionnaires fédéraux, et l'emploi du patronage et du pouvoir du gouvernement fédéral pour contrôler les élections d'Etat dans l'intérêt d'un parti politique, et que nous faisons appel à nos concitoyens américains, dans toute l'étendue de la république, au vue de ces outrages contre la liberté civique, afin qu'ils prennent garde que l'épée qui verse actuellement le sang de la Louisiane, ne soit pas bientôt tournée contre leurs propres défenses.

RÉSOLU que tout en déconseillant et tout en étant prêts à faire tous nos efforts pour empêcher les actes de violence quelconques, de la part des conservateurs de la Nouvelle-Orléans, nous faisons appel à nos citoyens honorables pour qu'ils se présentent aux polls lundi, le 2 novembre, et pour qu'ils exercent leur droit de suffrage.

Attendu, qu'en vertu de l'opinion d'un fonctionnaire usurpateur il sera tenté de priver un grand nombre de nos citoyens naturalisés du droit de suffrage, tout en leur imposant tous les devoirs et toutes les responsabilités des citoyens;

Attendu, que par des fraudes monstrueuses dans l'enregistrement on va tenter d'épauler la voix du peuple de la Louisiane, afin de donner un semblant de vérité à la fausse assertion que le gouvernement usurpateur est le choix du peuple.

Attendu, que le Bureau de Retours actuel, est composé illégalement, en violation flagrante de l'acte même qui l'a créé, en ce sens que l'opposition au gouvernement usurpateur n'est représentée en aucune façon dans ce bureau; qu'il soit, en conséquence,

RÉSOLU par les conservateurs de la paroisse d'Orléans, assemblés en meeting, que nous protestons solennellement contre l'intrusion des baïonnettes fédérales dans des affaires purement locales, comme solution de questions qui apparemment strictement à la politique d'Etat; que nous dénonçons comme destructive des libertés du peuple l'injustifiable intervention des fonctionnaires fédéraux, et l'emploi du patronage et du pouvoir du gouvernement fédéral pour contrôler les élections d'Etat dans l'intérêt d'un parti politique, et que nous faisons appel à nos concitoyens américains, dans toute l'étendue de la république, au vue de ces outrages contre la liberté civique, afin qu'ils prennent garde que l'épée qui verse actuellement le sang de la Louisiane, ne soit pas bientôt tournée contre leurs propres défenses.

RÉSOLU que tout en déconseillant et tout en étant prêts à faire tous nos efforts pour empêcher les actes de violence quelconques, de la part des conservateurs de la Nouvelle-Orléans, nous faisons appel à nos citoyens honorables pour qu'ils se présentent aux polls lundi, le 2 novembre, et pour qu'ils exercent leur droit de suffrage.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Les boucheries de la Nouvelle-Orléans.

Nous publions aujourd'hui dans nos colonnes une protestation qui prouve que nous ne nous étions pas trompés en supposant que la classe industrieuse et laborieuse des bouchers n'abandonnerait pas la cause de la population dans la lutte suprême pour l'affranchissement et le salut de la Louisiane. Quelques individus ayant des vues personnelles et intéressées leur abusé de l'influence que leur donnait leur situation dans une société qui, d'après ses statuts, doit rester étrangère à la politique, pour entraîner quelques membres de la société dans des démarches dont ceux-ci ne comprenaient pas la portée et le but.

Grâce à ces manœuvres ils se sont cru autorisés à répandre le bruit qu'ils empêcheraient du vote de tous les bouchers, et ils ont profité de cela pour traiter avec Kellogg de puissance à puissance. Mais quel que soit le traité qu'ils ont fait, nous pouvons dire aujourd'hui qu'ils ne disposent que de leur propre vote et de vote d'un petit nombre de personnes qu'ils contrôlent.

La masse des bouchers est restée étrangère à toutes ces menées, et presque tous ceux qui n'étaient intimidés ou entraînés par les moyens à la langue dorée, ayant vu clair dans le jeu de ceux-ci, protestent de leur opposition au radicalisme et annoncent gouvernement leur intention de voter pour les candidats démocrates-conservateurs.

Nous pouvons donc compter que les neuf-dixièmes au moins des différentes sections de l'ancien club d'Orléans, contribueront la bonne cause et feront leur devoir comme tous les bons citoyens sportifs et naturalisés.

UNE DERNIÈRE LETTRE DE KELLOGG A M. BURKE.

L'usurpateur devient insolent.

Le pseudo-gouverneur Kellogg a écrit hier une dernière lettre au major Edward Burke, président du comité de naturalisation et d'enregistrement, au sujet du refus de ceui-ci, au nom du parti conservateur, d'accepter le plan proposé relativement aux citoyens naturalisés et la manière dont ils pourraient voter le jour de l'élection.

On verra que Kellogg n'est oublié au point d'être impertinent à l'égard du major Burke.

Voici cette lettre :

Etat de la Louisiane,
Département de l'Exécutif,
Nouvelle-Orléans, 29 octobre 1874.

M. E. A. Burke, président du comité d'enregistrement et de naturalisation du parti démocratique et conservateur :

Monsieur—Votre lettre d'hier en réponse à la mienne du même jour m'est parvenue.

Je désire appeler votre attention à votre communication du 28 octobre, dans laquelle vous faites allusion à une conversation qui avait eu lieu chez moi la veille entre M. Packard, vous et moi, au sujet de l'opportunité d'avoir deux boîtes distinctes pour recevoir les votes.

Vous indiquiez que vous étiez disposé à ce que les votes de tous les étrangers naturalisés dans la Seconde Cour de District fussent déposés dans une boîte à part.—Telle a été la substance de la première communication écrite que vous m'avez adressée.

J'ai répondu le lendemain, suggérant une forme plus pratique, à votre proposition.

Vous avez répliqué immédiatement le 27 octobre, acceptant mon plan avec une modification, à savoir, qu'au lieu de deux boîtes il n'y en aurait qu'une pour recevoir les votes, mais arrangée de façon à avoir deux compartiments distincts. J'ai accepté la modification dans ma lettre du même jour.

La question sur la manière dont les votes doivent être réunis, que vous faites valoir, n'a pas tant d'importance, n'en a aucune à mon avis, car dans votre lettre du 28 octobre, vous dites comme argument pour appuyer votre plan d'avoir deux boîtes, qu'il y a une différence d'opinion en ce qui a trait à l'*effet légal* des votes de citoyens naturalisés par la Seconde cour de district, et vous même en consentant à avoir une boîte double pour l'élection pour vouloir établir une différence entre les votes, dans le but, comme vous dites de préserver les droits de toutes les personnes intéressées."

Voilà toute l'histoire. Votre communication d'hier soir, que le comité a reçue n'étant qu'un effort tenté par vous pour soulever une question étrangère, afin de vous couvrir votre retraite, n'avait aucune nécessité d'être.

Vous étiez très anxieux de voir votre proposition du 27 acceptée. Elle l'a été, et maintenant pour une raison quelconque vous battez en retraite. Tout ce qu'il y a lieu de dire dans ce cas, c'est que vous désirez être relevé de votre engagement.

Cette question de juridiction de la Seconde Cour de District n'a pas été soulevée par moi. Je n'avais pas donné à ce sujet mon attention d'une façon spéciale et je n'avais d'autre pensée que d'éviter des complications et des difficultés—et c'est dans cette disposition que j'ai entrepris toute la campagne. En présence des faits et des circonstances, prenant en considération qu'il y a une grande diversité d'opinion parmi les principaux avocats sur cette question—que beaucoup d'argent a été occasionné, et aussi le fait que les noms de toutes les personnes naturalisées à la Seconde Cour de District ont été désignées sur les listes des polls, comme cela vous a été communiqué de façon à ce que leur identité fût facilement établie, et comme le vote qu'il s'a été décidé par les cours que, dans nos opérations pour ne pas exempté de témoigner sur les candidats pour les quels elle a voté je suis d'avis qu'il n'y a aucune nécessité soit pour des boîtes séparées comme il était convenu dans votre lettre du 28, soit pour des boîtes à compartiments comme il est proposé dans votre communication du 27 octobre.

Je suis en faveur de laisser mettre tous les bulletins dans la boîte, étendu qu'il est évident qu'avec les précautions prises le seul objet qui était en vue, savoir, la protection des droits de toutes les parties peut être aussi facilement atteint de cette manière que par tout autre plan.

En vérité, je regarde comme un sujet plus sérieux le nombre de papiers frauduleux de naturalisation émis par la Seconde Cour de district, où, dans nombre de cas, des papiers de naturalisation ont été émis sur le témoignage des mêmes deux témoins à des personnes de différentes nationalités résidant dans des parties éloignées de la ville. L'attention attirée sur ce sujet et la présomption prise en conséquence permettront aux autorités d'exposer et de poursuivre plus efficacement ces fraudes à la satisfaction, j'en suis sûr, de tous les bons citoyens.

Je regrette que vous n'ayez pas plus attentivement examiné ce sujet, car cela vous eût épargné beaucoup de la perplexité qu'en votre qualité de candidat anxieux de plaire à tous les partis, cette question difficile vous a naturellement causée. Il y a dans votre lettre d'hier beaucoup de choses déplacées; mais comme toute la lettre a évidemment pour but de regagner quelqu'avantage que vous paraissez avoir perdu, je fais la part de cela et de l'ombrage que l'acte de signer une lettre si acrimonieuse doit avoir occasionné à un homme dont les instincts sont, à ce que prétend quelques uns de ses admirateurs, si essentiellement républicains qu'il a beaucoup de peine à s'empêcher de s'égarer dans le parti républicain. Je compte que votre dernière position sur la question de naturalisation sera satisfaisante pour vos partisans et les ouvrages à oublier le conduit que vous avez suivie envers le général Beauregard et son aide dans l'élection de 1873.

Très respectueusement,
W. P. KELLOGG.

Entrevue hostile entre le pseudo-Kellogg et le major Burke.

La lettre audacieusement insolente de l'usurpateur Kellogg au major Burke, lettre dont nous publions la texte dans nos colonnes, a donné lieu à une